

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2023	01	10	01	Signature d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux – Amicale Laïque	3.3	Locations

**VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
 DÉCISION DU MAIRE N°2023-01**

Le Maire de la commune de Saint-Vallier,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délégation de compétences accordée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°2020_05_23_13 en date du 23 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la convention conclue précédemment entre l'Association « Amicale Laïque » et la Commune de Saint-Vallier est échuë ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de reconduire la mise à disposition gratuite de la salle n°004 située à la Maison des Associations, 34 rue de la Maladière 26240 SAINT-VALLIER à l'Association « Amicale Laïque » pour la tenue de ses activités.

Article 2 : Une convention sera établie entre l'Association « Amicale Laïque » et la Commune de Saint-Vallier pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

Fait à Saint-Vallier, le 10 janvier 2023

  **Pierre JOUVET**
 Maire